

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2021

PPLO PROTECTION DES BIENS COMMUNS - (N° 4576)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL6

présenté par
M. Dharréville

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi la seconde phrase de l'alinéa 3 :

« Le caractère supranational du bien n'empêche pas de lui attribuer le statut de « bien commun ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.